

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND VILLENEUVOIS**

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 9 DECEMBRE 2021**

OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte à 19 h 00 par M. Guillaume LEPERS, Président.

Président de séance : Guillaume LEPERS

Présents : MM. et Mmes PLANTE Bertrand, DOMINIQUE Jean-Max, NICODEMO Héléna, MOURGUES PASCAL, M. GILLET Christian, M. LALANNE Didier, REDON Jean, BARTHEROTTE Corinne, BERNOU Pierre, PERIQUET Laurent, LAFOSSE Jean-Marie, VICTOR Guy, CHAROLLAIS Gilles, HOUISSIN Gilles, Mme MESSAOUDI-LOUBET Malika, M. TALOU Léopold, MATHALOU Laurence, PRELLON Christelle, VENTADOUX Yvon, LAFAYE-LAMBERT Christiane, DA SILVA Cédric, CABAS Jean-Paul, BERTOMEU Serge, BRUYERE Michel, PUDAL Pierre-Jean, BORDERIE Jacques, FORGET André, PEREUIL Jean-Paul, DAVELU-CHAVIN Anne-Marie, CLERC Xavier, LAVILLE Michel, REGNIER Gérard, ROSIER Jean-Eric, LEVEQUE Catherine, MARS Xavier, DE BRONDEAU Chantal, GUEUDIN Freddy, BOUYSSONNIE Thomas (secrétaire de séance), BLAZEJCZYK Maëlle (présente de la délibération 164 à 182), FEUILLAS Lionel

Étaient représentés : M. SEUVES Jean-Pierre par M. MOURGUES Pascal, Mme BOTTEGA Josiane par Mme NICODEMO Héléna, Mme GRENIER Marie-Laure par M. Christian GILLET, M. GROSJEAN Gilles à M. BERNOU Pierre, M. ROUSSEAU Christian par Mme MATHALOU Laurence, M. BRUNET André par M. REGNIER Gérard, M. AJON Bernard par M. DA SILVA Cédric, Mme VIEIRA DE LURDES par PUDAL Pierre-Jean, Mme CHARBONNIER Angélique par M. FORGET André, Mme MOMBOUCHET Brigitte par M. Jacques BORDERIE, Mme SUPPI Patricia par M. Jean-Eric ROSIER, Mme VAQUIER Béatrice par Mme Catherine LEVEQUE, M. ZIANI Samir par M. Xavier CLERC, Mme RONGIER Sylvie par Mme DAVELU-CHAVIN Anne-Marie, Mme DELLIAUX Anne par Mme DE BRONDEAU Chantal, M. LADRECH Frédéric par M. VENTADOUX Yvan

Étaient absents : Mme DELESTRE CHRISTEL, M. FALCOZ Lionel, HUERGA Jean-Pierre, FRIEDRICHS Cyril, Mme BLAZEJCZYK Maëlle (délibération 193 à 193)

Monsieur Thomas BOUYSSONNIE est désigné comme secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PAR DELIBERATION EN DATE DU 27 AOUT 2021

Décision n°64 : Attribution de marchés 2021CA40, relatif aux travaux de raccordement de l'Ets Favols au réseau d'assainissement collectif de la CAGV sur la commune de Bias, pour un montant de 155 979.00 € HT, TVA en sus ; 2021CA41 relatif aux travaux de mise en séparatif du réseau EU de la rue de Grelot sur la commune de Villeneuve-sur-Lot, pour un montant de 97 012.50 €HT, TVA en sus ; 2021CA42 relatif aux travaux de mise en séparatif du réseau EU de la rue du Rugby à XV sur la commune de Pujols, pour un montant de 36 413.00 HT, TVA en sus à la Sté LAGES et Fils sise à Villeneuve-sur-Lot. Attribution du marché 2021CA43 relatif aux travaux de réhabilitation du réseau unitaire chemin du Tuquet Blanc sur la commune de Pujols à la Sté SAINCRY Ets SOGEA SUD OUEST HYDRAULIQUE sise à Laroque-Timbaut, pour un montant de 36 955.00 € HT, TVA en sus.

Décision n°65 : Attribution d'une convention d'occupation temporaire du domaine public 2021-CA-44 relative à l'installation et à l'exploitation d'appareils de distribution automatique de boissons et accessoires de piscine sur le site de Malbentre, lot n°1 « Distributeur de produits alimentaires (boissons chaudes et froides, produits de confiserie et snack » à la Sté CODIA 47 sise à Villeneuve-sur-Lot, pour une redevance de 22% sur la CA TTC et attribution d'une

convention d'occupation temporaire du domaine public 2021-CA-45 - lot n°2 « Distributeur d'accessoires et articles de piscine » à la Sté TOPSEC FRANCE sise à VITRY-SUR-SEINE, pour une redevance de 20% sur la CA TTC.

Décision n°66 : Autorisation de passation d'actes modificatifs au lot n°3 « Murs Ossatures bois/Bardages bois et Zinc/Couverture » qui engendre une augmentation de montant du marché de 11 414.50 € HT, TVA en sus et au lot n°10 « Travaux de pose de revêtements de sols souples » qui engendre une augmentation du montant du marché de 978.60 € HT, TVA en sus de travaux d'aménagement du Campus connecté à Villeneuve-sur-Lot.

Décision n°67 : Attribution de marché 2021CA48 relatif aux travaux de voirie, réseaux divers et maçonnerie à la Sté LALANNE et Fils sise au Temple-sur-Lot, pour un montant de 299 000.00 € TVA en sus et de marché 2021CA49 relatif aux travaux de serrurerie, métallerie et clôture à la Sté JULIA Bâtiment sise à St-Sylvestre-sur-Lot, pour un montant de 51 038.60 € TVA en sus.

Décision n°68 : Attribution de marché 2021CA50 relatif au lot n°1 « Maçonnerie VRD » à la Sté COLAS France sise à Bon encontre, pour un montant de 24 590.87 € ; de marché 2021CA51 relatif au lot n°2 « Sols, jeux, brumisateurs » à la Sté ID VERDE sise à Bias, pour un montant de 35 658.18 €, de marché 2021CA52 relatif au lot 3 « Espaces verts » à la Sté DELFAUT sise à Villeneuve-sur-Lot, pour un montant de 13 554.00 €, de marché 2021CA53 relatif au lot 4 « Stores » à la Sté LE VITRIER 47 sise à Bias, pour un montant de 11 926.35 €, de marché 2021CA55 relatif au lot 5 « Carrelages » à la Sté DELFAUT sise à Villeneuve-sur-Lot, pour un montant de 20 320.00 €, TVA en sus.

Décision n°69 : Délégation du droit de préemption à la commune de Laroque-Timbaut pour l'acquisition d'un terrain, section ZY n°112, situé « Camp de la Rose » à Laroque-Timbaut, dans le but d'élargir et sécuriser le chemin d'accès.

Décision n°70 : Renouvellement de l'adhésion à l'association Initiative Lot-et-Garonne (ILG) pour 2021, pour un montant de 9 828.00 €

Décision n°71 : Réalisation d'un emprunt – Financement du programme d'investissement 2021 Banque postale n°MIN539441EUR d'un montant de 2 000 000 €.

Décision n°72 : Réalisation d'un emprunt – Financement du programme d'investissement 2021 Banque postale n°MIN539455EUR d'un montant de 2 000 000 €.

Décision n°73 : Attribution de lots pour les besoins de travaux sur le bâtiment 1 du Campus numérique situé 1 rue Jeanne d'Arc à Villeneuve-sur-Lot : n°1 du marché « Démolition gros œuvre » à la Sté CATA et Fils de Ste Livrade pour un montant de 14 680.00 € HT, n°2 « Menuiseries extérieures/Serrurerie » à la Sté MIROVIL de Villeneuve-sur-Lot pour un montant de 32 282.75 € HT, n°3 « Plâtrerie/Isolation, Faux-plafond » à la Sté HEBRAS-GARCIA de Villeneuve-sur-Lot pour un montant de 31 849.00 € HT, n°4 « Plomberie/Sanitaires » et n°5 « Chauffage/Gaz » à la Sté AQUITEC FROID COURRET de Ste-Livrade pour un montant de 3 155.00 € HT et 4 500.00 € HT, n°6 « Menuiseries intérieures/Murs mobiles » et n°7 « Faïence » à la Sté HEBRAS-GARCIA de Villeneuve-sur-Lot pour un montant de 7 927.00 € HT et 2 211.30 € HT, n°8 « Revêtement sol PVC » et n°9 « Peinture » à la Sté FAU de Marmande pour un montant de 13 871.00 € HT et 6 051.51 HT, TVA en sus

Le compte-rendu est approuvé

Le compte-rendu de la séance du 14 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR/DELIBERATIONS

Délibération n° 164/2021

APPROBATION DU PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré,
Décide,
Avec 56 Voix Pour et 1 Abstention,

Abstention : M. Frédéric LADRECH

- 1°) **D'approuver** le Projet de Territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois joint à ce rapport ;
- 2°) **De le transmettre** aux communes membres pour la formulation d'un avis par leur conseil municipal dans un délai de deux mois à compter de la transmission ;
- 3°) **De dire que l'absence** de délibération dans ce délai de deux mois sera considérée comme une approbation tacite du projet de territoire.

Délibération n°165/2021

SOCIETE DE COORDINATION HABITER EN LOT-ET-GARONNE : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA CAGV POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré,
Décide,
A l'unanimité

De désigner Monsieur Gilles CHAROLLAIS pour siéger en tant que représentant du Conseil communautaire au Conseil d'Administration de la société de coordination « Habiter en Lot-et-Garonne ».

Délibération n°166/2021

CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A LA COMMUNE DE PUJOLS POUR LA CREATION D'UN CITY STADE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

Décide,

A l'unanimité

- 1°) **De répondre** favorablement à la demande de la Commune de Pujols et d'accepter de lui céder, pour une superficie de 2 535 m², la partie de la parcelle cadastrée AK 160 située entre le centre nautique de Malbentre et la rue Bir Hakeim sur la commune de Pujols telle que présentée sur le plan ci-dessous.
- 2°) **De dire** que cette cession se fera au prix de 18 € le m² soit un montant total de 45 630 €.
- 3°) **De dire** que les frais liés à la réalisation du document d'arpentage sont à la charge de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois et que ceux inhérents au notaire à celle de la commune de Pujols.
- 4°) **D'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment l'acte authentique et la convention de servitude de passage.

Délibération n°167/2021

RAPPORT QUINQUENNAL SUR L'EVOLUTION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION SUR LA PERIODE 2016-2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Décide,

A l'unanimité,

- 1°) **D'approuver** le rapport quinquennal retraçant l'évolution des attributions de compensation sur la période 2016/2021 selon les éléments ci-dessous

Evolution de l'attribution de compensation de 2015 à 2021

| AC 2015 versée aux communes | FPIC 2016 | Services communs 2017 | Crèche Pujols 2018 | ZAE 2018 | PLUI 2018 | Eaux pluviales 2019 | AC 2021 versée aux communes |
|-----------------------------------|--------------|-----------------------------|--------------------------|-------------|--------------|---------------------------|-----------------------------------|
| 5 907 K€ | -251 K€ | -1 398 K€ | -54 K€ | -77 K€ | 60 K€ | -423 K€ | 3 764 K€ |

- **FPIC** : dispositif issu du « Pacte financier et fiscal ». Il s'agit d'une contribution des communes qui décident d'impacter leur AC en échange du bénéfice de l'évolution du FPIC (Fond de Péréquation Intercommunal des ressources Communales) à leur profit. Les montants d'AC sont **figés** entre les communes et la CAGV depuis cette date.
- **Services communs** : il s'agit de l'impact des services communs (RH, finances, informatique, atelier mécanique, achats) sur les AC. **Révision annuelle** de AC selon l'évolution de la masse salariale et des critères d'activité (nombre d'agents, fiches de paie, mandats...).
- **Crèche de Pujols** : il s'agit du transfert de l'équipement dont la CAGV assume la charge depuis son transfert. Les montants d'AC sont **figés** entre la commune et la CAGV depuis cette date.
- **ZAE** : il s'agit du transfert de la compétence « gestion des zones d'activité déclarées d'intérêt communautaire ». Les montants d'AC sont **figés** entre les communes concernées et la CAGV depuis cette date.
- **PLUi** : il s'agit de la prise en charge au travers de l'AC des coûts liés à la mise en œuvre du PLUi entre 2014 et 2018. A compter de 2019, date de la mise en place du PLUi, la CAGV restitue le montant prélevé initialement. Dès lors, les montants d'AC sont **figés** entre les communes et la CAGV.
- **Eaux pluviales** : il s'agit du transfert de la compétence « Eaux pluviales » suite à la prise en charge de la compétence assainissement. Les montants d'AC sont **figés** entre les communes concernées et la CAGV depuis cette date.

| Versement de l'AC par la CAGV aux communes | AC 2015 | FPIC 2016 | Services communs 2017 * | Crèche Pujols 2018 | ZAE 2018 | PLUI 2018 | Eaux pluviales 2019 | AC 2021 |
|--|------------------|-----------------|-------------------------|--------------------|----------------|---------------|---------------------|------------------|
| ALLEZ ET CAZENEUVE 2002 | 9 659 | -5 398 | | | | 2 778 | -353 | 6 686 |
| BIAS 2002 | 335 988 | -19 055 | | | | 2 778 | -40 398 | 279 313 |
| CASSENEUIL 2002 | 318 289 | -15 138 | | | -3 706 | 2 778 | -2 135 | 300 087 |
| FONGRAVE 2002 | 89 707 | -4 915 | | | | 2 778 | -677 | 86 893 |
| HAUTEFAGE LA TOUR 2012 | 65 560 | -5 895 | | | | 2 778 | -1 752 | 60 691 |
| LE LEDAT 2002 | 38 177 | -10 901 | | | -128 | 2 778 | -1 023 | 28 903 |
| SAINT ANTOINE 2002 | 33 706 | -5 363 | | | | 2 778 | -1 422 | 29 699 |
| SAINT ETIENNE 2002 | 9 268 | -6 898 | | | -591 | 2 778 | -458 | 4 099 |
| SAINTE LIVRADE 2002 | 929 871 | | | | -868 | 3 000 | -3 691 | 928 312 |
| VILLENEUVE 2002 | 4 189 148 | -125 944 | -1 323 771 | | -20 092 | 10 000 | -208 649 | 2 520 692 |
| Total fonctionnement | 6 019 373 | -199 508 | -1 323 771 | 0 | -25 385 | 35 224 | -260 558 | 4 245 375 |

* Services communs VSL : RH, finances, informatique, achats, mécanique. Services communs Pujols : RH, finances

| Versements de l'AC par les communes à la CAGV | AC 2015 | FPIC 2016 | Services communs 2017 * | Crèche Pujols 2018 | ZAE 2018 | PLUI 2018 | Eaux pluviales 2019 | AC 2021 |
|---|----------------|---------------|-------------------------|--------------------|------------|----------------|---------------------|----------------|
| CASSIGNAS 2010 | 4 487 | 685 | | | | -2 778 | 0 | 2 394 |
| CASTELLA 2010 | 8 306 | 3 020 | | | | -2 778 | 117 | 8 665 |
| CROIX BLANCHE 2010 | 14 764 | 7 217 | | | | -2 778 | 1 293 | 20 496 |
| DOLMAYRAC 2002 | 15 101 | 5 778 | | | | -2 778 | 213 | 18 314 |
| LAROQUE TIMBAUT 2010 | 22 056 | | | | 611 | -2 778 | 3 707 | 23 596 |
| MONBALEN 2010 | 8 276 | 3 531 | | | | -2 778 | 22 | 9 051 |
| PUJOLS 2002 | 23 843 | 25 519 | 74 017 | 49 109 | | -2 500 | 37 419 | 207 407 |
| SAINTE COLOMBE 2002 | 10 034 | 4 163 | | | | -2 778 | 149 | 11 568 |
| SAINT ROBERT 2010 | 5 411 | 1 575 | | | | -2 778 | 188 | 4 396 |
| Total fonctionnement | 112 278 | 51 489 | 74 017 | 49 109 | 611 | -24 724 | 43 108 | 305 888 |

* Services communs VSL : RH, finances, informatique, achats, mécanique. Services communs Pujols : RH, finances

| Versements de l'AC par les communes à la CAGV | | Crèche Pujols * | ZAE 2018 | Eaux pluviales 2019 | AC 2021 |
|---|------------------|-----------------|------------------|---------------------|------------------|
| ALLEZ ET CAZENEUVE | | | | 705 | 705 |
| BIAS | | | | 18 046 | 18 046 |
| CASSENEUIL | | | 6 314 | 4 270 | 10 584 |
| CASTELLA | | | | 234 | 234 |
| DOLMAYRAC | | | | 425 | 425 |
| FONGRAVE | | | | 1 353 | 1 353 |
| HAUTEFAGE LA TOUR | | | | 3 503 | 3 503 |
| La CROIX BLANCHE | | | | 2 585 | 2 585 |
| LAROQUE TIMBAUT | | | 503 | 4 679 | 5 182 |
| LE LEDAT | | | 566 | 2 045 | 2 611 |
| MONBALEN | | | | 44 | 44 |
| PUJOLS | | 5 000 | | 10 627 | 15 627 |
| SAINT ANTOINE DE FICALBA | | | | 2 843 | 2 843 |
| SAINTE COLOMBE DE VILLENEUVE | | | | 297 | 297 |
| SAINT ETIENNE DE FOUGERES | | | 1 326 | 916 | 2 242 |
| SAINTE LIVRADE SUR LOT | | | 7 086 | 7 382 | 14 468 |
| SAINT ROBERT | | | | 375 | 375 |
| VILLENEUVE SUR LOT | | | 35 550 | 58 716 | 94 266 |
| Total investissement | 0 | 5 000 | 51 344 | 0 | 175 388 |
| AC totale | 5 907 095 | 250 997 | 1 397 788 | 54 109 | 77 340 |
| | | | | -59 948 | 422 711 |
| | | | | | 3 764 099 |

Délibération n°168/2021

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE 3

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Décide,

Avec 49 Voix pour et 8 Absentions,

Abstentions : MM et Mme TALOU, DA SILVA, AJON, FEUILLAS, LADRECH, VENTADOUX, PEREUIL ET LAFAYE-LAMBERT

D'approuver la décision modificative n° 3 par chapitres.

Délibération n°169/2021

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

BUDGET PRINCIPAL - 87000

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Décide,

A l'unanimité

- 1°) **D'autoriser** le Président à admettre en non-valeur les titres non recouverts de la liste N°4538550215 pour un montant total de 2 655,58 €
- 2°) **D'autoriser** le Président à admettre en créances éteintes les titres dont la liste détaillée n° 4538550215 pour un montant total de 582,96 €
- 3°) **De dire** que ces dépenses seront imputées sur le chapitre 65 du budget principal, à l'article 6541 pour les recettes admises en non-valeur et à l'article 6542 pour les créances éteintes

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - 87004

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Décide,

A l'unanimité

- 1°) **D'autoriser** le Président à admettre en non-valeur les titres non recouverts de la liste N° 4369670215 pour un montant total de 527,85 €
- 2°) **De dire** que ces dépenses seront imputées sur le chapitre 65 du budget annexe assainissement collectif, à l'article 6541

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - 87005

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Décide,

A l'unanimité

- 1°) **D'autoriser** le Président à admettre en non-valeur les titres non recouverts de la liste N° 4204970215 pour un montant total de 600,00 €
- 2°) **De dire** que ces dépenses seront imputées sur le chapitre 65 du budget annexe assainissement non collectif, à l'article 6541

Délibération n°170/2021

**AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DE CREDITS
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2022**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Décide,

A l'unanimité

- 1°) **D'autoriser** Monsieur le Président à engager, à liquider et à mandater avant le vote du Budget Primitif de l'exercice 2022, les dépenses d'investissement dans la limite des 25% crédits votés au budget 2021.
- 2°) **De dire** que les dépenses ainsi autorisées seront reprises au Budget Primitif de l'exercice 2022.

| | Libellé | BP 2021 | 25% |
|----------|--|---------------------|---------------------|
| Chapitre | 20 Immobilisations incorporelles | 893 650,00 | 223 412,50 |
| Chapitre | 204 Subventions d'équipement versées | 810 171,60 | 202 542,90 |
| Chapitre | 21 Immobilisations corporelles | 3 320 378,40 | 830 094,60 |
| Chapitre | 22 Immobilisations reçues en affectation | 30 000,00 | 7 500,00 |
| Chapitre | 23 Immobilisations en cours | 2 834 000,73 | 708 500,18 |
| | Total | 7 888 200,73 | 1 972 050,18 |

Délibération n°171/2021

**ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE FONGRAVE POUR
LA REHABILITATION DE LA SALLE DES SPORTS**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Décide,

A l'unanimité

- 1°) **d'attribuer** à la commune de Fongrave un fonds de concours destiné à participer au financement du projet de rénovation de la salle de sports,
- 2°) **de fixer** le montant de ce fonds de concours à la somme de 25 000 €
- 3°) **de dire** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2021

Délibération n°172/2021

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE PUJOLS POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE DOUMILLAC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Décide,

A l'unanimité

- 1°) **d'attribuer** à la commune de Pujols un fonds de concours destiné à participer au financement du projet de restauration de l'église de Doumillac,
- 2°) **de fixer** le montant de ce fonds de concours à la somme de 20 000.00 €,
- 3°) **de dire** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2022.

Délibération n°173/2021

MISE EN PLACE DU DISPOSTIF RELATIF AUX 1 607 HEURES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Décide,

Avec 47 voix Pour, 7 Contre et 3 Abstentions

Contre : M. BOUYSSONNIE, MME BLAZEJCZYK, MME LAFAYE-LAMBERT, M. TALOU, M. LADRECH, M. FEUILLAS, M. PEREUIL

Abstentions : M. VENTADOUX, M. AJON, M. DA SILVA

- 1°) À compter du 01/01/2022, le décompte du temps de travail des agents publics est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.

| |
|------------------------------------|
| 365 jours annuels |
| - 104 jours de week-end (52s x 2j) |
| - 8 jours fériés légaux |
| - 25 jours de congés annuels |
| = 228 jours annuels travaillés |

| |
|---|
| 228 jours annuels travaillés |
| x 7 heures de travail journalières (35h/5j) |
| = 1 596 heures annuelles travaillées arrondies à 1 600 heures |
| + 7 heures (journée de solidarité) |
| = 1 607 heures annuelles travaillées |

- 2°) D'approuver la suppression des 3 jours dits « de faveur » accordés aux agents de l'établissement à l'occasion de ponts pour les jours fériés.

Délibération n°174/2021

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Décide,

Avec 56 Voix Pour et 1 Abstention

Abstention : M. TALOU

- 1°) **D'approuver** la modification du tableau des emplois telle que présentée ci-dessus,
- 2°) **De dire** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales liées aux postes créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Délibération n°175/2021

LOI MACRON : OUVERTURES DOMINICALES ET DEROGATIONS DU MAIRE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Décide,

Avec 49 Voix Pour, 5 Contre et 3 Abstentions

Contre : M. BOUYSSONNIE, MME BLAZEJCZYK, MME LAFAYE-LAMBERT, M. FEUILLAS, M. TALOU
Absentions : M. VENTADOUX, M. LADRECH, M. FORGET

- 1°) **D'approuver** pour l'année 2022, les ouvertures des entreprises situées sur les communes de **Villeneuve-sur-Lot, Bias et Sainte-Livrade-sur-Lot** dont les branches d'activités principales sont les suivantes :
- *Commerces de détail alimentaire en magasin spécialisé*
 - *Commerces de détail de biens culturels et de loisirs en magasin spécialisé*
 - *Commerces de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé*
 - *Commerces de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé*
 - *Autres commerces de détail en magasin spécialisé*
 - *Commerces de détail en magasin non spécialisé (commerce de détail non spécialisé d'une large gamme de produits sans prédominance des produits alimentaires, des boissons et du tabac, notamment les activités des grands magasins qui proposent un éventail complet de produits, y compris les articles d'habillement, les meubles,*

les petits appareils, les articles de quincaillerie, les produits cosmétiques, les articles de joaillerie, les jouets, les articles de sport, etc ...)

2°) **D'autoriser** des entreprises à employer leurs salariés pour les 8 dimanches suivants :

- 16/01/2022 (soldes hiver)
- 13/02/2022 (St Valentin)
- 26/06/2022 (soldes été)
- 17/07/2022 (fin de soldes, braderie)
- 27/11/2022 (Black Friday)
- 4/12/2022 (fêtes de fin d'année)
- 11/12/2022 (fêtes de fin d'année)
- 18/12/2022 (fêtes de fin d'année)

Délibération n°176/2021

MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU CAMPUS FORMATION DE VILLENEUVE-SUR-LOT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Décide,

A l'unanimité

- 1°) **D'approuver** la modification des plans de financement des tranches 1 et 2 tels que présentés dans l'exposé qui précède ;
- 2°) **De solliciter** les différents partenaires financiers (Etat, Conseil Départemental, Conseil Régional, et fonds européens) au regard des montants inscrits dans les tableaux précédemment exposés ;
- 3°) **De dire** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif de l'exercice 2022 et suivants.

Délibération n°177/2021

CAMPUS CONNECTE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE DE BORDEAUX

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Décide,

A l'unanimité

D'approuver la convention de collaboration pour le projet « Campus du Grand Villeneuvois » entre l'Université de Bordeaux et la Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois ;

Délibération n°178/2021

SUBVENTION A « ESPACE PRODUCTIONS 47 » ET REVISION DU MONTANT DU LOYER

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,
Monsieur BORDERIE Jacques n'a pas pris part au vote,
Décide,
Avec 56 Voix Pour

- 1°) **D'annuler** les titres de recettes émis et de ne pas recouvrer les loyers restants dus jusqu'au 31 décembre 2021, ceci pour permettre un apurement global de l'arriéré par le débiteur début 2022.
- 2°) **D'approuver** la modification du montant du loyer à 250 € par mois (deux cents cinquante euros), à compter du 1^{er} janvier 2022.
- 3°) **D'attribuer** une subvention à « Espace Productions 47 » de 7 175 € (sept mille cent soixante-quinze euros) pour la plateforme « Comett ».
- 4°) **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tous documents nécessaires à cet effet.

Délibération n°179/2021

PLAN VELO 2022-2030

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,
Décide,
A l'unanimité

- 1°) De valider le schéma directeur vélo à l'échelle de la CAGV et le plan d'actions proposé pour la période 2022/2030
- 2°) D'approuver le principe de l'élaboration d'un Plan d'Investissement Pluriannuel spécifique qui se traduira concrètement dès le vote du budget 2022
- 3°) De solliciter le versement du solde de la subvention de l'ADEME au titre de l'Appel à Projet «Vélo et Territoire » soit 19 975€

Délibération n°180/2021

PLAN DE FINANCEMENT DU SERVICE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Décide,
A l'unanimité

- 1°) **D'approuver** le plan de financement 2022 pour le *Pays d'Art et d'Histoire du Grand Villeneuvois*,
- 2°) **De solliciter** le Conseil départemental, le Conseil régional et la DRAC pour l'attribution des participations financières inscrites à ce plan de financement,
- 3°) **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'instruction de ces demandes de subventions,
- 4°) **De dire** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif pour l'exercice 2022 de la CAGV.

Délibération n°181/2021

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LOT ET TOLZAC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Décide,

A l'unanimité

- 1°) **D'approuver** pour 2022 le principe de l'établissement d'une convention de partenariat avec la Communauté de communes de Lot et Tolzac pour l'objet présenté dans l'exposé qui précède,
- 2°) **D'autoriser** Monsieur le Président à signer pour 2022 la convention jointe au présent rapport et actant ce partenariat ainsi que tous ses avenants.

Délibération n°182/2021

ACCUEIL DE LOISIRS DE FONGRAVE - CONVENTION TRIPARTITE RELATIVE A LA GESTION D'UN POINT D'ACCUEIL SUR LA COMMUNE DE FONGRAVE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

M. MARS Xavier n'a pas pris part au vote

Décide,

Avec 56 Voix Pour

- 1°) **D'approuver** pour 2022 le principe de l'établissement d'une convention tripartite pour la gestion du point d'accueil sur la commune de Fongrave entre la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, la Mairie de Fongrave et l'Association Centre de Loisirs Laïque de Casseneuil pour l'objet présenté dans l'exposé qui précède,

- 2°) **D'autoriser** Monsieur le Président à signer pour 2022 la convention jointe au présent rapport et actant ce partenariat ainsi que tous ses avenants ;

Délibération n°183/2021

DESIGNATION DE MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré,

Décide,

A l'unanimité,

- 1°) **De créer** la commission locale du Site patrimonial remarquable de la CAGV

- 2°) **De désigner** comme membres de la commission locale du SPR :

Collège des élus :

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|---|--|
| Mme RONGIER Adjointe à la culture et au patrimoine – Mairie de Villeneuve sur Lot | Mme Anne DELLIAUX, conseillère municipale Mairie de Villeneuve sur Lot |
| Mme Sylvie FOURES Adjointes aux affaires financières - Mairie de Villeneuve sur Lot | M. Gérard REGNIER, Adjoint à l'Urbanisme à la Mairie de Villeneuve sur Lot |
| Mme Noelle CORBEFFIN-SCHREMPP (Adjointe-Mairie de Casseneuil) | Mme Véronique PITTON (Conseillère Municipale- Mairie de Casseneuil) |
| Mme Christiane LAFAYE-LAMBERT (Adjointe à la mairie de Pujols) | Mme Pascale LAMOINE (Adjointe à la mairie de Pujols) |

Collège des personnes qualifiées :

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|--|--|
| Mme Andrée AKRICH (Présidente de la Fédération des Commerçants et Artisans du Villeneuvois); | Mme BUZARE Catherine (trésorière de l'Union des Commerçants et Artisans du Villeneuvois) |
| Madame DEAU (Présidente de l'Union des Commerçants de Casseneuil) | M. Kamal LARGUE (Vice-Président de l'Union des Commerçants de Casseneuil) |
| Monsieur Jean-Marc HEN (Architecte) | Mme Thaïs BONICHON (Paysagiste DPLG) |

Collège des Associations :

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|--|--|
| M. GARNIER Jean François (Société d'Archéologie et d'Histoire de Villeneuve sur Lot) | M. LECLERC Alain (Société d'Archéologie et d'Histoire de Villeneuve sur Lot) |
| Monsieur Pierre SIMON (Association des | M. HEIB Marc (Association des Bastides) |

| | |
|---|---|
| Bastides) | |
| M. COUTURE Christian (Co-Président Association des 3 clochers à Villeneuve sur Lot) | M. BELBES Henri (Vice-Président de l'association des 3 clochers à Villeneuve sur Lot) |
| Mme TREILHES Sophie (Association Couleurs du Monde) | |

Le suppléant siège en cas d'absence ou d'empêchement du titulaire.

3°) De rappeler que les membres de droit sont :

M. Guillaume LEPELERS, Président de la CAGV, qui préside cette commission.

M. VENTADOUX, Maire de Pujols

Mme GRENIER, Maire de Casseneuil,

Le Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine

Le Préfet de Lot et Garonne

Un représentant de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

Un représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

Lors de sa première réunion, la commission locale devra approuver un règlement qui fixe ses modalités de fonctionnement.

Délibération n°184/2021

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE FONGRAVE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES BERGES DU LOT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Décide,

A l'unanimité

- 1°) D'attribuer** à la Commune de Fongrave un fond de concours destiné à participer au financement du projet de requalification des berges du Lot,
- 2°) De fixer** le montant de ce fond de concours à la somme de **32 126.16 €** au vu du plan de financement présenté,
- 3°)** S'il s'avère au vu du décompte final, que la dépense réelle est inférieure au montant prévisionnel de la dépense subventionnable, le montant de l'aide sera recalculé au prorata des dépenses réellement supportées et le solde dû sera défini en conséquence.
- 4°)** La somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours.

Délibération n°185/2021

**AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS D'UTILITE SOCIALE (CUS)
DES BAILLEURS SOCIAUX DOMOFRANCE ET HABITALYS**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Décide,

A l'unanimité

- 1°) **D'approuver** les Conventions d'Utilité Sociale des bailleurs sociaux Domofrance et Habitalys.
- 2°) **D'autoriser** Monsieur le Président à signer les Conventions d'Utilité Sociale des bailleurs Domofrance et Habitalys.

Délibération n°186/2021

MISE EN PLACE D'UNE OPAH-RU A SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Décide,

A l'unanimité,

- 1°) **D'approuver** le lancement d'une OPAH-RU sur le périmètre de la bastide de Sainte-Livrade-sur-Lot.
- 2°) **D'autoriser** M. le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- 3°) **D'autoriser** le Maire ou son représentant légal à solliciter les subventions auprès de l'ANAH et des partenaires financiers
- 4°) **De dire** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2022.

Délibération n°187/2021

**DELIBERATION N°163-2021 DU 14 OCTOBRE 2021 - MODIFICATION DES MEMBRES
DE LA COMMISSION « AMENAGEMENT »**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Décide,

A l'unanimité,

1°) De désigner Monsieur Gérard REGNIER, Président de la commission « Aménagement »

2°) De procéder aux désignations des autres membres, qui sont :

Titulaires :

- M. CHAROLLAIS Gilles
- M. ROSIER Jean-Eric
- M. MARS Xavier
- M. LAVILLE Michel
- M. DA SILVA Cédric

Suppléants :

- Mme PRELLON Christelle
- Mme DELLIAUX Anne
- Mme LEVEQUE Catherine
- M. HOUSSIN Gilles
- M. VENTADOUX Yvon

3°) De dire que les autres dispositions de la délibération N°163/2021 restent inchangées.

Délibération n°188/2021

TARIFS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Décide,

A L'unanimité

1°) **D'adopter** les tarifs de l'assainissement collectif pour l'année 2022 tels que présentés dans l'exposé qui précède ;

2°) **De dire** que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2022.

Délibération n°189/2021

TARIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Décide,

A l'Unanimité

1°) **D'adopter** les tarifs de l'assainissement non collectif pour l'année 2022 tels que présentés dans l'exposé qui précède ;

2°) **De dire** que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2022.

Délibération n°190/2021

TARIF DE RECEPTION DE MATIERES SUR LA STATION D'EPURATION DE MASSANES 2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Décide,

A l'unanimité

- 1°) **D'adopter** les tarifs de traitement en station d'épuration des apports de matières de vidange, de curage et de graisses pour l'année 2022 tels que présentés dans l'exposé qui précède ;
- 2°) **De dire** que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2022.

Délibération n°191/2021

**CONVENTION FINANCIERE RELATIVE AU DEVOIEMENT DE RESEAU DE COLLECTE
DES EAUX USEES ET PLUVIALES DANS LA PARC SAINT-CYR**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Décide,

A l'Unanimité

- 1°) **D'autoriser** le dévoiement du réseau d'assainissement de la CAGV ;
- 2°) **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière avec la société SNC IP1R représenté par ICADE Promotion pour un montant estimé de 50 000,00 € HT, ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier ;
- 3°) **D'inscrire** la dépense correspondante au budget 2022.

Délibération n°192/2021

DISPOSITIF ORCHESTRE A L'ECOLE - CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-LOT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Décide,

A l'unanimité

- 1°) **d'approuver** le principe de mise en place du dispositif Orchestre à l'Ecole pour l'année 2021-2022.

2°) **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à cet effet et notamment la convention à intervenir.

Délibération n°193/2021

MOTION SUR LA SITUATION DES ACCOMPAGNANTS DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH) SUR LE TEMPS PERISCOLAIRE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Décide,

À l'unanimité,

- 1°) **de réaffirmer** son soutien à l'inclusion des enfants en situation de handicap au travers sa politique sur l'accessibilité et aux communes membres pour les actions entreprises dans le domaine.
- 2°) **d'autoriser** le Président à saisir l'Amicale des Maires du département sur la gestion des AESH sur le temps périscolaire, dans l'objectif de mettre en place une consultation sur les mesures le plus appropriées à l'accompagnement des enfants en situation de handicap au sein des établissements scolaires.

QUESTIONS DIVERSES :

M. VENTADOUX a souhaité aborder en questions diverses, les projets d'actions de la CAGV en matière de lutte sur le désert médical. Mme MESSAOUDI-LOUBET a évoqué le travail en cours et notamment celui effectué par le comité technique créé à cet effet.

La séance a été levée à 22 h 10.

Le Conseiller Communautaire
Désigné secrétaire de séance,

Thomas BOUYSSONNIE



16 DEC. 2021

Les délibérations ont été télétransmises à la Sous-Préfecture le